

Département : Haut-Rhin

Canton : Hirsingue

Commune : Waldighoffen

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2010/20

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'INTERIEUR DE L'AGGLOMERATION

Le Maire de la Commune de Waldighoffen

VU les articles L.2542-2, L.2542-4, L.2213-2 du Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R.225,

VU l'arrêté interministériel du 24.11.1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération, en raison de l'organisation de la « Fête de la Musique » le 19 juin 2010,

ARRETE

Article 1 : La **circulation** de tous les véhicules automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclette est rigoureusement interdite du **samedi 19 juin 2010 à 18h00 heures au dimanche 21 juin 2009 à 04h00 du matin dans la rue de la Poste le long de la Place Jeanne d'Arc : de la rue du 19 novembre et jusqu'au stop de la rue du Château.**

Ces prescriptions ne concernent pas les véhicules de secours et d'ambulances pour lesquels l'accès est autorisé.

Article 2 : L'attention des usagers de la route sera attirée sur cette réglementation par la pose de panneaux de signalisation prévus par l'arrêté interministériel du 29.11.1967 modifié relatif à la signalisation routière.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DURMENACH
- Monsieur le Président du Conseil de Fabrique de WALDIGHOFFEN

Fait à Waldighoffen le 04 juin 2010

Le Maire

Henri HOFF

